



des images pour adoucir les maux

# Chers amis Artistes, venez partager avec nous le projet des 111 des Arts Paris !

## APPEL A CANDIDATURES 2025

### Informations générales

Lyon - Paris - Toulouse -Lille

#### LE CONCEPT

Une fois par an, aux mois de Novembre et Décembre (au mois de septembre pour Lille), les associations les 111des Arts de Lyon, Paris, Toulouse et Lille organisent une Exposition-Vente caritative d'œuvres d'art. Chaque ville réunit les œuvres de 111 artistes contemporains vivants, de toutes générations, nationalités, notoriété, tendances et techniques. Les artistes, sélectionnés par un jury indépendant, doivent exposer au minimum 11 œuvres d'un format défini de 20 cm x20 cm.

A Paris, certains artistes présentent également des volumes.

#### LES OBJECTIFS

Soutenir, par des dons issus des recettes de la vente (don global de plus de 200.000 euros par an, en moyenne sur les dix dernières années) les enfants atteints de cancers en général et de leucémies en particulier, leurs familles et les équipes hospitalières qui les soignent, en améliorant les conditions d'hospitalisation dans les services d'hématologie et d'oncologie pédiatrique et en favorisant la recherche sur ces maladies de l'enfant.

Apporter aux artistes membres de l'association une opportunité de présenter leurs œuvres à un large public et de participer à une œuvre humanitaire particulièrement digne d'intérêt.

#### LES MODALITES PRATIQUES

Les artistes peuvent postuler dans les villes de leur choix, mais doivent envoyer un dossier dans chacune des villes dans lesquelles ils sont candidats. Ces dossiers sont traités de façon autonome par chacune des Associations

Le dossier d'appel à candidature, même s'il est par son contenu largement commun aux quatre villes, est différent d'une ville à l'autre et doit être téléchargé pour chaque Association à partir du site web qui lui est propre. Celui des 111 des arts Paris est le : [www.les111desartsparis.fr](http://www.les111desartsparis.fr)

**La 31<sup>ème</sup> exposition-vente parisienne se déroulera  
du Samedi 15 au Dimanche 23 Novembre 2025**

à la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris,  
3 rue de Lisbonne, 75008-PARIS

# DOSSIER DE CANDIDATURE 2025

## REGLEMENT LES 111 DES ARTS PARIS

**CE DOSSIER EST A RENVOYER DU LUNDI 24 MARS JUSQU'AU SAMEDI 26 AVRIL 2025, AU PLUS TARD.**

**Le cachet de la poste faisant foi**

### SELECTION DES ARTISTES PARTICIPANT A L'EXPOSITION-VENTE 2025

Cette sélection se fera par un jury indépendant, regroupant six personnalités de divers horizons du monde de l'art, renouvelé chaque année, qui se réunit pour examiner les deux œuvres originales présentées par chaque artiste dans son dossier de candidature.

Les résultats seront donnés dans la seconde quinzaine du mois de Mai 2025.

### RELATION ENTRE LES ARTISTES ET L'ASSOCIATION

Chaque artiste sélectionné s'engage à remettre, avant le début de l'Exposition-Vente, un minimum de 9 œuvres (6 pour les volumes) en plus des deux adressées dans le dossier de candidature. Il lui est cependant recommandé d'en prévoir davantage qu'il pourra livrer au début ou pendant l'exposition, en fonction du rythme de ses ventes. Ces œuvres devront être de même facture que celle des œuvres présentées dans le dossier de candidature.

Les artistes sélectionnés remettent leurs œuvres à l'Association qui les vend dans le cadre de l'Exposition-Vente. Les œuvres invendues sont restituées aux artistes lors du décrochage de l'Exposition.

Chaque œuvre sera vendue **131 euros** pour les carrés, et **242 euros** pour les volumes, plus prix du cadre s'il y a lieu.

Les artistes recevront un défraiement fixé par le Conseil d'administration de l'Association à **65 euros** par carré vendu et **120 €** par volume vendu.

*Toutefois, vous pourrez choisir de ne pas percevoir tout ou partie de cette somme et d'en faire don à l'Association. Vous recevrez alors une attestation fiscale vous permettant de bénéficier, comme pour votre cotisation, d'une réduction d'impôt égale à 66% de la somme à laquelle vous renoncez au profit de l'Association, dans les limites prévues par la législation française.*

Le décompte des œuvres vendues est réalisé à la fin de l'exposition. Dans le mois suivant, chaque artiste reçoit un chèque correspondant au défraiement qui lui est dû, déduction faite des frais en cas de renvoi postal de ses œuvres.

La liste de ses acquéreurs sera remise à chaque artiste. L'Association et les peintres sélectionnés s'engagent à ne pas utiliser les coordonnées des acheteurs à d'autres fins que les invitations à leurs expositions.

## **COMPOSITION DE CHAQUE DOSSIER 2025**

Le dossier à adresser à l'Association Les 111 des Arts-Paris comprend :

- 1- **deux exemplaires de la fiche de candidature** ci-jointe page 3, écrite en capitales, dont l'une est collée sur la couverture extérieure de la chemise cartonnée contenant le dossier et la deuxième mise dans le dossier.
- 2- **deux œuvres originales** de format carré 20x20 sans marge supplémentaire ( les candidats qui ne respecteront pas ce format seront écartés), sur tous matériaux d'épaisseur inférieure à 2 cm, les œuvres sur papier et les photos devant être marouflées sur un support rigide plat et léger, en vue d'être accrochées avec des pastilles Velcro. Les artistes doivent inscrire clairement au dos de chaque œuvre sur des étiquettes autocollantes leur nom, la date et un titre de leur choix.

Les artistes souhaitant présenter des **volumes** doivent de même adresser avec leur dossier **deux œuvres originales** représentatives de celles qui seront proposées à la vente, étant précisé que les artistes qui souhaitent postuler à la fois pour des carrés et pour des volumes doivent nous adresser deux dossiers distincts, qui feront l'objet d'une sélection distincte.

Ces deux œuvres originales, carrés ou volumes, doivent être représentatives de celles qui seront proposées à l'exposition en cas de sélection.

Les artistes devront également nous fournir un **fichier** contenant la photo au format jpg 600X600 pixels – œuvre plein cadre – de chacune de leurs deux œuvres originales (carrés ou volumes) **à adresser par mail** à l'adresse suivante : [janick111@orange.fr](mailto:janick111@orange.fr)

En cas de sélection, les dossiers sont conservés jusqu'à la fin de la manifestation. Sinon ils seront retournés aux artistes aux frais de l'Association dans les meilleurs délais.

- 3- Un CV actualisé sur une page maximum, contenant un petit texte précisant la démarche artistique de votre travail et indiquant la(les) technique(s) utilisée(s).
- 4- Si possible, quelques photos de travaux récents ou un catalogue.
- 5- un chèque d'adhésion à l'Association de 25€ (un seul chèque en cas de double candidature pour des carrés et des volumes), cette adhésion donnant droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant (article 200 du Code Général des Impôts), non remboursable en cas de non sélection.
- 6- Une enveloppe prenant en compte la fragilité des œuvres, **non affranchie**, à l'adresse de l'artiste pour le retour de son dossier aux frais de l'Association en cas de non sélection.

**LE TOUT ENFERME DANS UNE CHEMISE CARTONNÉE DE FORMAT A4 A TROIS RABATS  
AVEC ELASTIQUES AUX ANGLES**

(à l'exception des volumes qui devront faire l'objet d'un emballage adapté  
en plus de la chemise cartonnée)